

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [12]

Artikel: Vaud

Autor: S.Ch.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275775>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Genève

Assurance-maladie, assurance-maternité

C'était le 22 novembre la réunion des présidentes des associations féminines genevoises au centre de liaison. Réunion qui méritait l'attention, car de 18 à 22 heures plusieurs oratrices devaient se succéder.

Mme Renée Chambordon, tout d'abord, présidente du centre de liaison, devait accueillir l'assemblée et donner quelques nouvelles : Mme J. de Boccard vient d'être nommée membre du Bureau du Conseil international des Femmes ; l'association « Mères chefs de famille » cherchent des « grand-mères de jour » pour s'occuper d'enfants dont les mères travaillent à l'extérieur (rière de s'annoncer au siège, centre social protestant) ; enfin l'Union des femmes est heureuse d'annoncer fièrement que tous les lundis à 17 h. 30 on peut requérir les services d'un *écrivain public* qui rédige toutes les lettres difficiles à formuler (20 av. Motta).

Thème de la rencontre. — L'assurance-maladie et maternité, son actualité, son avenir. M. E. Kohler, représentant de la Fédération genevoise des caisses-maladie devait éclaircir certains points obscurs de la fameuse LAMA (assurance-maladie) à propos de sa fameuse révision toujours en chantier. M. Kohler répondit à plusieurs questions délicates et donna des éclaircissements sur des points peu connus du public, telles les nuances entre caisses-maladie et compagnies d'assurance. Il est indéniable que les compagnies d'assurance, étant des sociétés par actions ont le profit pour but, alors que les caisses-maladie ne sont pas à but lucratif ; toutefois, ces dernières sont soumises à une gestion sévère interdisant le déficit.

A Genève. — Un progrès : les hommes et femmes paient des cotisations identiques, ce qui est loin d'être le cas dans d'autres cantons, puisque les statistiques indiquent que les femmes coûtent plus cher en médicaments et hospitalisation que les hommes. La raison ? L'une d'elles est certainement la longévité plus grande des femmes mais d'autres raisons (ennui — quêtes de réconfort ?) seraient à rechercher en profondeur.

BvdW

L'enquête de la FRC. — Mme Liliane Roux prit ensuite la parole pour nous donner un compte rendu extrêmement complet de l'enquête réalisée par la Fédération romande des consommatrices sur les caisses maladies.

Des travaux de la FRC ressortent de nombreuses revendications, que l'on ne peut bien sûr énumérer toutes, mais qui comprennent entre autres :

— le droit au libre choix du médecin et celui de refuser certains traitements ;

- l'information maximale du malade tant par le médecin que par les média ;
- l'éducation du public sur la médecine préventive ;
- l'information du public sur toutes les institutions, tant les services hospitaliers et extra-hospitaliers qu'ambulatoires, ainsi que sur le fonctionnement des caisses et des assurances ;
- une revalorisation du temps d'écoute et de dialogue avec le médecin ;
- le remboursement par les assurances de soins à domicile ;
- enfin, une représentation de patients dans les commissions de santé cantonales et hospitalières, dans la préparation des lois concernant la santé, et dans les conventions sur les assurances.

Enfin, Mme Roux nous fait part de l'avis de la FRC sur la révision de la LAMA (loi sur les assurances maladie et accidents) : la fédération déplore que l'on ait considéré les moyens financiers disponibles avant l'intérêt du patient.

L'assurance-maternité. — Mme Barbara Vischer nous expose ensuite le contenu de l'initiative sur une protection efficace de la maternité (lancée en octobre 1978), et la situation actuelle concernant la protection de la maternité. En parallèle, nous avons :

1. La requête de l'initiative demandant une couverture à 100 % des frais médicaux (hospitaliers et pharmaceutiques). La situation actuelle est semblable pour les femmes assurées contre la maladie.
2. L'initiative demande un congé maternité de 16 semaines, dont 10 semaines après l'accouchement. La loi sur le travail en vigueur prévoit 8 semaines (les contrats sont souvent plus généreux).
3. L'initiative demande une compensation intégrale de la perte de gain des salariées, et une indemnité pour les femmes sans activité lucrative. Situation actuelle : (selon le CO) la protection contre la perte de gain varie selon le contrat de travail, et selon l'ancienneté de la femme dans son travail.
4. Une protection contre les licenciements pendant la grossesse, et après. Le CO prévoit cette protection pour les 8 semaines précédant et les 8 semaines suivant l'accouchement.
5. L'initiative demande un « congé parental » pour les neuf mois suivant le congé maternité. Cette proposition était comprise dans le projet refusé en 1974.

En ce qui concerne les points 1 à 4, les femmes de tous les partis sont d'accord. L'initiative de Mme Nanchen va plus loin, puisqu'elle propose, en outre, une assurance pour la mère dont l'enfant est malade, l'octroi de congés aux parents adoptifs au même titre que les parents de sang, et enfin un système suisse d'allocations familiales.

A titre indicatif, Mme Vischer nous donne les chiffres globaux que coûtera cette assurance maternité. On évalue le « prix » du

congé parental (art. 5.) à 340 millions, et pour le reste... 300 millions. Total, en gros, de la facture : 650 millions. Suivant le projet de révision de la LAMA, la Confédération et les cantons prendraient 170 millions à leur charge. Les 500 millions restants représentent, selon Mme Vischer, 1/2 % de la masse salariale de la Suisse.

« Quelle sera la position que vont défendre les associations féminines ? » demande Mme Vischer. On ne pouvait trouver de meilleure question pour lancer un débat. Celui-ci eut lieu, admirablement mené par Mme Chambordon, et au cours duquel on entendit l'opinion d'un grand nombre de femmes présentes. Deux tendances se sont assez rapidement dessinées, qui partageaient la salle. D'un côté, on s'inquiétait du coût de l'opération : plusieurs n'étaient guère convaincues de ce 1/2 % de la masse salariale suisse, trop peu précis à leur avis. De plus, le cinquième point de l'initiative (le congé parental) soulevait des réticences de part et d'autre. Une des auditrices a même relevé que sans s'opposer au principe du congé parental, elle craignait qu'il ne fasse, à lui tout seul, échouer l'ensemble de l'initiative, une fois soumise au peuple.

De l'autre côté, Mme Vischer semblait assez désespérée de cette prudence toute helvétique, et posait la question : « Mais si même les associations féminines ne défendent pas cette initiative, qui donc la défendra ? » D'autres arguments ont été avancés en faveur de l'initiative, tel que celui-ci : la protection de la maternité, encourageant évidemment la natalité, donnerait à la Suisse les moyens (soit : les futurs cotisants !) de sa politique AVS.

En se séparant quelques minutes avant dix heures, on avait la nette impression que si beaucoup de choses s'étaient dites, les discussions auraient pu durer encore longtemps : personne n'était ce soir-là à court d'arguments, et le débat, incontestablement, volait haut.

C. C.

Vaud

Féminisme ou féminité

Le Centre protestant d'étude de Lausanne avait invité, pour l'une de ses « conférences-débats » France Quere, féministe française, auteure de la *Femme Avenir* (Seuil - Fr. 14.20) et *Au fil de l'autre* (Seuil - Fr. 18.20).

France Quéré s'insurge avec virulence et humour contre l'image de la femme féminine : allongée, alanguie, rondelette, douce : voir les tableaux de Manet ! Qu'y a-t-il de commun entre cette créature molle, soumise, protégée, entourée et les ouvrières de la révolution industrielle, et les paysannes qui travaillent dur 18 heures par jour ? Rien bien sûr... et pourtant les images persistent.

Et France Quéré de démolir avec brio les mythes, de dresser en quelques traits incisifs

un historique de la condition féminine, de montrer, documents à l'appui, le chemin parcouru dans un domaine : les études. Promotion de la femme par l'étude. France Quéré ne souhaite pas l'identité complète entre la femme et l'homme ; il y a des **valeurs essentielles à sauver, la différence** notamment, créée, voulue par Dieu ; cette différence, source de culture et de richesse ; la **feminisation des désirs de l'humanité** : celle-ci rêve aujourd'hui de non-violence, de paix, de douceur, de beauté, d'écologie... ce sont là des thèmes féminins. La femme incarne, en quelques sorte, une espérance humaine.

S. Ch.

Retravailler à un conflit ou un équilibre ?

Le Centre de liaison des associations féminines vaudoises a réuni, à fin novembre, les représentantes d'associations et les membres individuels pour la soirée de fin d'année.

Celles-ci sont venues très nombreuses pour le plaisir de la rencontre et d'un repas magnifiquement organisé.

Elles venaient également entendre Monique Brandt et Madeleine Julmy parler du livre qu'elles ont publié récemment aux Editions de la Thièle (Yverdon ; prix Fr. 12.-).

Leur enquête excellamment présentée est limitée : elle concerne les femmes mariées (célibataires, mères seules, femmes étrangères n'ont pas été prises en considération, car leurs problèmes sont différents — voilà une ou des études à faire !). La place nous manque ici pour décrire l'enquête. Disons juste que, contrairement à certaines enquêtes sur la femme ou la famille parues ces dernières années — qui sont terriblement ennuyeuses —, celle-là se lit très agréablement.

En conclusion, les auteurs font l'inventaire des mesures prises par l'Etat pour faciliter la réinsertion de la femme dans le monde du travail : tout le monde en parle (dans des motions, des postulats, des programmes politiques...), mais on en est resté au niveau des intentions. Seuls des groupements privés, des associations féminines sont arrivés au niveau de la réalisation concrète et ont mis sur pied quelques structures pour aider les femmes.

S. Ch.

Les enfants et les jeunes peuvent téléphoner au 20 20 20

Une permanence d'accueil vient de s'ouvrir à la rue de l'Ale 13 (2^e) ; le local est ouvert tous les mercredis, jeudis, vendredis, de 10 à 21 heures. Le téléphone répond tous les jours. L'équipe d'accueil est composée de trois professionnels et quelques bénévoles (les premiers sont rattachés à un service social). Cette permanence a été mise sur pied par le « comité de coordination Droits des enfants et des jeunes ».

Une nouvelle députée

Mme Marlyse Eternod, socialiste, d'Yverdon, vient d'être assermentée au Grand Conseil. Elles étaient 24 élues au printemps 1978, ce serait la 25^e (sur 200). Mme Eternod remplace M. Duvoisin qui vient d'être élu conseiller national.

Neuchâtel

Remarquable « Voix humaine »...

Au Lyceum-Club de La Chaux-de-Fonds la saison d'hiver s'est ouverte avec l'exécution remarquable, par une cantatrice au timbre chaud et expressif, Ann-Maria Devaud, du concerto « La voix humaine » de Cocteau-Poulenc, accompagnée au piano par Sylviane Ballif-Beux. Cette œuvre, qui exige une déclamation d'une perfection rigoureuse, tout aussi indispensable que la pureté de la mélodie, fut magistralement interprétée par l'artiste qu'est Ann-Maria Devaud.

« Sororité » : le vent dans les voiles

Favoriser et activer le contact personnel entre les sociétés féminines membres du Centre de liaison cantonal, c'est assurément un moyen excellent de les rapprocher et de créer entre elles ce lien de solidarité et de communauté dans la recherche d'un cadre social qui réponde mieux à leurs options en faveur d'une amélioration de la condition féminine et d'une participation accrue des femmes aux affaires publiques. Et c'est bien dans une telle perspective que le Centre de liaison neuchâtelois convoquait en octobre, pour la deuxième fois, les présidentes et vice-présidentes des associations féminines neuchâteloises. Il les invitait à entendre tout d'abord un rapport sur les économies indispensables d'énergie par une jeune ménagère de Corcelles-Cormondrèche, commune pilote dans la recherche de telles économies, grâce à la coopération d'une vingtaine de ménages qui s'astreignent bénévolement à noter scrupuleusement leurs consommations d'énergie, tout en visant à l'économie, et qui sont déjà parvenus, dans le courant d'une année, à réaliser des économies de l'ordre de 15 à 20 % sur le mazout et de 1 % sur l'électricité.

La seconde partie de la soirée était réservée à un échange d'idées sur la base des comptes rendus oraux d'activité des associations représentées et de leurs programmes pour la saison prochaine.

Nous étions assises coude à coude, à raison d'une quarantaine, autour d'une très longue table. On se voyait tout juste et on se connaissait à peine. Et pourtant, dès les premières paroles, un fluide sympathique et amical s'installa qui pénétrait l'attention de chacune pour chacune, inspirant avec gentillesse des questions intelligentes, des conseils judicieux. Elles ont à tour de rôle raconté leur passé récent, leur présent et leurs projets du futur, les infirmières, les mères chefs de famille, les Coopératrices Migros, les Femmes pour la Paix et le Progrès, les consommatrices FRC, la STACCA, l'ADF, les Femmes paysannes, le WIZO, le ZONTA-Club, le Lyceum, et j'en passe. La place me fait défaut pour relever ici les faits dominants. Ce fut une heure passionnante de communication et de prise de conscience qui nous révéla un zèle quasi insoupçonné des organisations féminines sur le plan cantonal. En même temps nous avons réalisé qu'il existe entre ces organisations une communauté d'intérêts et d'options bien réelle qui, sans tomber dans un optimisme illusoire, nous paraît garante d'efficacité. En bref, la preuve encourageante d'un élan qui

commence à se dessiner dans le monde féminin de nos contrées vers une attention plus voulue et plus soutenue, et une participation plus active des femmes aux affaires publiques.

Jenny Humbert-Droz
ADF des Montagnes (NE)

Fribourg

Femmes info

Comment remplir une feuille d'impôt ?

Que faire lorsqu'on s'est fait abuser par un contrat-vente ?

Où m'adresser lorsque je suis en litige avec mon employeur ?

C'est pour répondre à ce genre de questions qu'un groupe de femmes socialistes vient de mettre sur pied une permanence. « Femmes information » tient à disposition un répertoire de tous les services souvent méconnus du public, suggère les pistes à prendre dans les démarches administratives, aiguille ici ou là celle (ou celui, pourquoi pas) qui se trouve dans une situation trop chevêtée pour y voir clair. Bref : ni panacée ni médecin, mais des conseils utiles pour des périodes où l'on « boit la tasse » ou même pour les moments où l'on nage un peu.

Adresse : Femmes information, 217, Pierre-Aeby - 1700 Fribourg, le jeudi de 8 h.30 à 10 h.30, téléphone 46 18 74 ou 45 18 85, le lundi de 18 h. à 20 h.

Jura

Information alimentaire : les enfants d'abord !

Le groupe FRC de Moutier est plein d'idées et de dynamisme. L'année dernière, il lançait une campagne de récupération de l'aluminium ; gros consommateur d'énergie pour sa fabrication, il se laisse refondre à peu de frais. Des arguments de ce type et d'autres, présentés sous forme d'attrayants panneaux exposés lors de la Quinzaine culturelle 1978 et en permanence dans une vitrine de la ville, plus des communiqués de presse, obtiennent un franc succès. En quelques mois, une demitonne d'alu propre, trié, a été livrée.

La FRC avait sensibilisé les écoliers au problème du gaspillage énergétique en passant dans les classes des écoles, exposant ses buts et sollicitant la collaboration des enfants. C'était mettre dans le mille : enfants et adultes récupèrent, les aînés se faisant rappeler à l'ordre s'il leur arrive d'oublier la précieuse collecte !

En parlant du gaspillage d'énergie, l'année dernière, les consommatrices ont également soulevé le problème du gaspillage alimentaire et milité pour une *alimentation saine*. Pour ce deuxième volet d'activité, elles ont fait appel à une diététicienne. Anne Laurent-Noverraz, qui a accepté d'exposer le sujet dans 32 classes des écoles primaires et secondaires, dès la cinquième année. Les directeurs et le corps enseignant se sont montrés favorables à ce genre d'information doublée d'un questionnaire pour les élèves (rédigé par la FRC). Mme Laurent-Noverraz dit qu'à sa connaissance c'est la première fois en Suisse romande et probablement en Suisse que l'expérience est tentée. Ses premières impressions : un vif inté-